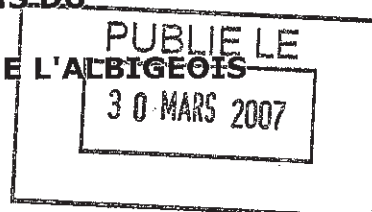


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 27 MARS À 20 HEURES 30**



**L'An Deux Mille Sept, le 27 mars 2007**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 27 Mars 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET

**Membres suppléants votants** : Messieurs Patrice MANGIONE, André BAUP, Josian VAYRE,

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Éliane CARLES, Christiane SÉGURA, Jean-Philippe ROQUES

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Dominique BILLET, Christian BONZI, Michel FRANQUES, Max AMIEL, Guy BORIES, Gérard POUJADE (Pouvoir à Monsieur Patrice MANGIONE), Michel TRÉBOSC,

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBÉY, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU,

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42**

**Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31**

**N° 1 - 15 /2007 : PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MARCHÉ DE VEUX LOURDS**

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services  
Finances et Budget

**Monsieur Michel ALBINET, rapporteur**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a défini au titre des actions économiques d'intérêt communautaire, l'aménagement sécurisé du marché de veaux lourds d'Albi sur les 3 premières travées du foirail de Jarlard.

Ce dernier était géré par la Ville d'Albi qui percevait une redevance d'occupation du Domaine Public et pesait tous les veaux présents lors des marchés sauf pour la partie allotement où une convention de mise à disposition attribuait la gestion à l'association "Marché de Jarlard".

Lors du travail préalable au transfert de compétence pour cet équipement, nous avons souhaité que soit étudiée la gestion du marché de veaux lourds par un tiers.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de déléguer la gestion d'un service public à un délégataire privé dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Dans le cadre de "petites délégations", le Code permet une procédure simplifiée. Dans ce cas le montant des sommes perçues par le délégataire ne doit pas dépasser 106 000 € HT pour toute la durée de la convention ou 68 000 € HT par an pour une convention d'une durée inférieure à 3 ans.

Le montant estimé des recettes pouvant être générées avec une utilisation totale des 160 logettes par marché pour la gestion de ce marché et du centre d'allotement est au dessous de ce seuil (maxi 30 000 €/an si la totalité des logettes étaient occupées pendant les 26 marchés de l'année). Par conséquent la procédure simplifiée peut s'appliquer.

C'est pourquoi je vous propose :

- D'accepter le principe de la délégation de service public pour la gestion du marché de veaux lourds et du centre d'allotement pour une durée de trois ans dans le cadre d'une procédure simplifiée.
- De lancer la publication de l'avis public d'appel à la concurrence pour cette délégation.

**Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois**

VU l'article L.1411-12 du Code général des collectivités territoriales, (article L 1411-12)

VU la loi 94-679 du 08/08/1994 et notamment son article 70.

VU la loi 95-127 du 8/02/1995 et notamment son article 5

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 30 Janvier 2007,

VU l'avis favorable de la commission "développement économique"

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **ACCEPTÉ** le principe de la délégation de service public pour la gestion du marché de veaux lourds et du centre d'allotement pour une durée de trois ans dans le cadre d'une procédure simplifiée.

↳ **DÉCIDE** le lancement de la publication de l'avis public d'appel à la concurrence pour cette délégation.

↳ **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour extrait conforme,  
Fait le 27 Mars 2007,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

